RAPPORT ANNUEL

2025-2026

Musée canadien de l’immigration du Quai 21



Photo d’archive, vers 1953, [DI2013.1565.4]

Musée canadien *de* l'immigration du Quai 21
Canadian Museum *of* Immigration at Pier 21

Canada

Musée canadien de l’immigration du Quai 21

1055, chemin Marginal
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4P7
T : 902-425-7770
F : 902-423-4045
Numéro sans frais : 1-855-526-4721
www.quai21.ca
info@quai21.ca

Publié par le Musée canadien de l’immigration du Quai 21

Cat. N° CC521E-PDF
ISSN 1925-9832
© Musée canadien de l’immigration du Quai 21

Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 4

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM 5

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21 ... 7

MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF 8

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 9

DIRECTION ET PERSONNEL 10

RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES 11

PRINCIPALES PRIORITÉS STRATÉGIQUES 11

RÉSULTATS 12

RAPPORT DE GESTION 15

ÉTATS FINANCIERS 21

RAPPORT ANNUEL SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AU CLIMAT (NON AUDITÉ) 57

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 pour l'exercice 2025-2026.

Cette année a été très chargée, marquée par une forte augmentation de la fréquentation. Cette tendance s'explique en grande partie par le désir de la population canadienne d'explorer et de découvrir l'intérieur du pays : non seulement sa géographie, mais aussi son histoire, sa culture et tout ce qui contribue à notre sentiment d'identité. Le travail du Musée revêt une importance particulière dans des moments culturels comme ceux-ci, je crois.

Le Musée revêt une grande importance pour la population du Canada. Les histoires qu'on y raconte sont les nôtres. Les objets que nous collectons et conservons seront étudiés par des historiens au cours des décennies et des siècles à venir.

Un nombre important de nos visiteurs affirment que le Musée est l'une des principales raisons de leur voyage à Halifax. Nous avons la chance d'être considérés comme une destination de choix, et nous prenons très au sérieux notre responsabilité de sensibiliser la population canadienne à l'histoire de l'immigration dans ce pays.

Cette année, le Musée a connu un changement à la tête de sa direction générale, marquant le début d'une période de changement et de renouveau. Je tiens à remercier Michele McKenzie, chef de la direction par intérim, pour le leadership dont elle a fait preuve depuis son arrivée au Musée en décembre 2025. Avec l'ensemble du personnel, elle s'est profondément investie pour analyser ce que nous réussissons, ce que nous pouvons améliorer et ce que nous aspirons à devenir à l'avenir.

Je tiens également à remercier les nombreuses personnes qui donnent au Musée et qui le soutiennent, le personnel du Musée pour son dévouement, ainsi que mes collègues administrateurs pour le travail qu'ils accomplissent au nom du Musée. Enfin, je tiens à remercier le gouvernement du Canada pour son soutien indispensable.

J'espère sincèrement que votre prochain voyage vous amènera à visiter le Musée. Nous avons hâte de vous y accueillir.



Cynthia Price Verreault,
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

J'ai eu l'honneur de me joindre au Musée en tant que chef de la direction par intérim en décembre 2025. J'ai toujours admiré l'institution. L'équipe fait un travail essentiel, dirigeant un musée exceptionnel et pertinent, de portée pancanadienne, partageant des collections et des programmes diversifiés et significatifs.

Le premier événement auquel j'ai assisté pour le compte du Musée était notre Dîner avec une Canadienne fascinante, qui s'est déroulé à guichet fermé, et qui mettait en vedette l'ancienne juge de la Cour suprême Rosalie Abella. Elle est née dans un camp de personnes déplacées après la Seconde Guerre mondiale et est devenue la première femme juive, ainsi que la première réfugiée, à être nommée à la Cour suprême du Canada. Son histoire m'a sincèrement inspirée à aborder chaque jour de mon mandat avec gratitude et détermination.

Le présent rapport détaille les nombreuses réalisations de l'année 2025-2026. À ce titre, j'aimerais en citer quelques-unes en particulier :

- Le nombre de visites payantes sur place s'est élevé à 71 228, soit 15 % de plus que l'objectif fixé à 62 000;
- Parmi ces visites, on compte 4 676 élèves, qui ont découvert le Musée dans le cadre de visites scolaires sur place et virtuelles;
- La deuxième exposition itinérante du Musée, *Refuge Canada*, a terminé son voyage, clôturant six ans de tournée au cours desquels elle a fait étape dans 82 lieux d'un océan à l'autre, attirant plus de 337 000 visiteurs;
- La troisième exposition itinérante du Musée, *à la table : le goût de l'immigration*, a connu un grand succès sur place en attirant 34 926 visiteurs. Elle s'apprête à entamer sa tournée nationale, qui se poursuivra jusqu'en 2031. *à la table* a innové en matière d'implication autochtone, d'utilisation de matériaux écologiques et d'accessibilité;
- L'exposition du Musée intitulée *Une histoire révélée : L'esclavage des Noirs au Canada*, créée en partenariat avec Afua Cooper, Ph.D., et le Black Cultural Centre for Nova Scotia, a fait le tour de trois villes canadiennes avant d'être inaugurée, le 17 mars 2026, au siège des Nations Unies à New York, où elle a attiré plus de 20 000 visiteurs;
- Le balado du Musée, *D'innombrables voyages*, a enregistré un nombre record de plus de 76 000 téléchargements;
- Notre Chronologie en ligne a continué à enregistrer un franc succès, avec plus de 100 000 consultations. Cette ressource unique présente non seulement une chronologie de l'histoire de l'immigration au Canada, mais aussi une chronologie distincte de l'histoire des peuples autochtones, incluant l'impact de la colonisation et du peuplement; et
- Trente-cinq événements de programmation publique ont été organisés, notamment des conférences, des projections, des cérémonies commémoratives et des activités pour toute la famille.

De plus, notre équipe de la recherche et des collections a continué à veiller à ce que le Musée reste une ressource fiable et précieuse pour la population du pays.

Je tiens donc à remercier notre personnel, nos bénévoles, tous ceux et celles qui ont fait un don au Musée, et notre conseil d'administration pour leur travail acharné et leur dévouement à

notre mission. Je tiens également à remercier le ministère du Patrimoine canadien ainsi que les équipes de la direction des autres musées nationaux pour leur soutien.

Alors que l'année 2025-2026 touchait à sa fin, le Musée a lancé plusieurs initiatives internes visant à préparer l'organisation à réussir à l'avenir et à garantir un environnement de travail sain et accueillant pour tous. C'est un réel plaisir de soutenir l'équipe en cette période de changement et de transition.



Michele McKenzie
Chef de la direction par intérim

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une société d'État fédérale. Sa mission est d'explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

D'un hangar d'immigration à un musée national

Entre 1928 et 1971, près d'un million d'immigrants sont arrivés au Canada par le Quai 21, un hangar d'immigration situé dans le port d'Halifax. Comme tant d'autres qui les ont précédées et suivies, ces personnes sont venues chercher au Canada des perspectives d'avenir, la sécurité et une nouvelle vie, et elles comptaient contribuer de manière inestimable au mode de vie canadien et à l'épanouissement de la nation. Le Quai 21 a également joué un rôle clé pendant la Seconde Guerre mondiale, servant de principal point d'embarquement au Canada pour les militaires en route vers l'Europe.

La Société du Quai 21, un organisme sans but lucratif, a rouvert le bâtiment le 1er juillet 1999 en tant que centre d'interprétation, afin d'honorer les personnes qui ont franchi ses portes et afin de souligner l'importance de l'immigration tout au long de l'histoire du Canada.

En février 2011, le bâtiment est devenu le Musée canadien de l'immigration du Quai 21, le seul musée national dans le Canada atlantique. En juin 2015, un Musée agrandi a rouvert ses portes afin de retracer plus complètement l'histoire de l'immigration dans notre pays.

MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF

Le 25 novembre 2010, la législation visant à créer le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est entrée en vigueur. En vertu de la *Loi sur les Musées*, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une entité juridique distincte appartenant entièrement à l'État. Il fonctionne de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations, ses activités et sa programmation quotidiennes.

Les amendements à la *Loi sur les Musées* créant le mandat du Musée :

> *Explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.*

En sa qualité de société d'État et de membre du portefeuille du Patrimoine canadien, le Musée contribue également à l'atteinte des objectifs généraux de politique du gouvernement fédéral. Le mandat d'intérêt public du Musée est stipulé ainsi dans le préambule de la *Loi sur les Musées* qui énonce que : « Chaque [musée national] :

a) joue un rôle fondamental, seul ou en collaboration avec d'autres musées ou institutions analogues, dans la conservation et la promotion, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de tous les Canadiens et Canadiennes et dans l'affirmation de l'identité canadienne;
b) représente tant une source d'inspiration et de connaissance qu'un lieu de recherche et de divertissement qui appartient à tous les Canadiens et Canadiennes, et offre dans les deux langues officielles un service essentiel à la culture canadienne et accessible à tous. »

Le Musée est gouverné par le Cadre de gouvernance et de responsabilité des sociétés d'État créé en vertu de la Partie X de la *Loi sur l'administration des finances publiques.* Le Musée est également tenu de se conformer à une série de dispositions prévues par d'autres lois, notamment la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur les langues officielles* et le *Code canadien du travail*, pour n'en nommer que quelques-unes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Musée sert d'instance de gouvernance du Musée et est responsable devant le Parlement canadien de l'intendance du Musée par l'entremise du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique générale, de la supervision et de l'évaluation des performances de la chef de la direction.

La *Loi sur les Musées* prévoit un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite. Le conseil est soutenu par les comités suivants :

Un **comité exécutif et financier**, chargé d'approuver les états financiers trimestriels au nom du conseil d'administration et de prendre des décisions entre les réunions du conseil d'administration si le quorum du conseil d'administration ne peut être atteint en temps opportun.

Un **comité de vérification et de surveillance du risque**, chargé, entre autres, des tâches prescrites à la section 148 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Un **comité de ressources humaines, de gouvernance et de nomination**, afin d'offrir au Musée une direction stratégique et une supervision à la gestion des ressources humaines et afin de se concentrer sur les questions de gouvernance, y compris les politiques d'entreprise.

Un **comité de développement**, qui assure l'orientation stratégique et la supervision des efforts de collecte de fonds et de développement du Musée.

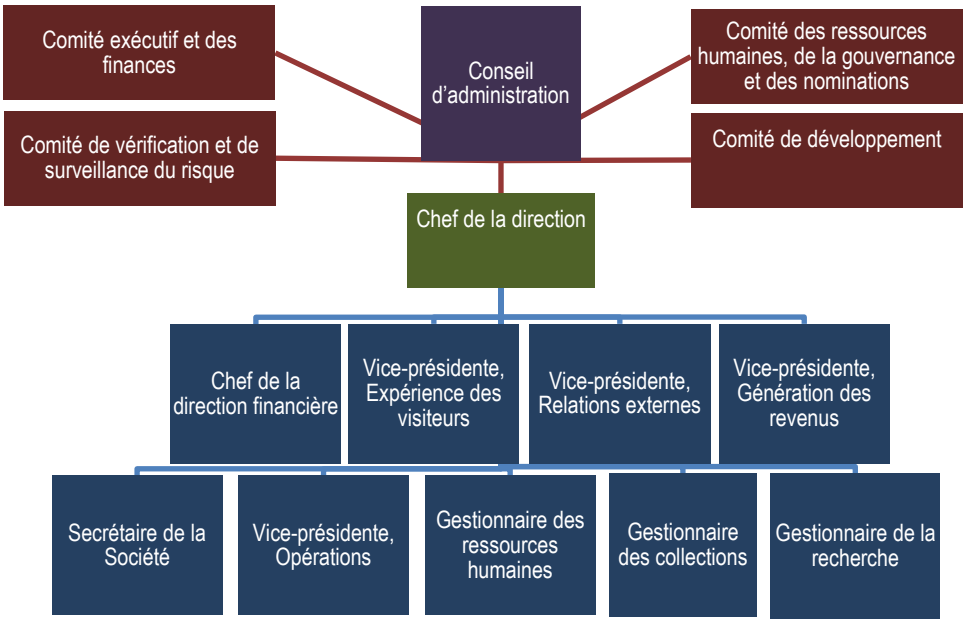
Administrateurs

Conseil d'administration	Résidence	Date de nomination	Expiration du mandat
Cynthia Price Verreault, Présidente	Montréal (Québec)	2019-01-18	2028-03-02*
Vivek Sood, Vice-président	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2023-05-04	2028-03-03
Sarah Crawford	Toronto (Ontario)	2023-05-31	2027-05-30
Salima Ebrahim	Edmonton (Alberta)	2018-06-01	2025-09-28
Omar Farouk	Brampton (Ontario)	2019-07-01	2029-09-24
David Goldbloom	Toronto (Ontario)	2024-02-02	2028-02-01
Sara Hradecky	Victoria (Colombie-Britannique)	2023-10-06	2027-10-05
Thomas Leslie	Montréal (Québec)	2025-09-05	2029-09-04
Alison Murawsky	Saskatoon (Saskatchewan)	2024-08-28	2028-08-27
Vinita Savani	Richmond Hill (Ontario)	2025-09-29	2029-09-28
Catherine Woodman	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2023-05-04	2027-05-03

* Mme Price Verreault a démissionné de son poste de présidente en date du 1er juillet 2026.

DIRECTION ET PERSONNEL

Alors que le conseil d'administration est responsable des résultats et des activités commerciales du Musée, la chef de la direction, avec l'appui de son équipe de la haute direction, est responsable de l'administration quotidienne du rendement du Musée ainsi que de l'atteinte des objectifs.



Équipe de la haute direction

Michele McKenzie, chef de la direction par intérim
Kendall J. Blunden, CPA, CA, chef de la direction financière (en congé à compter d'août 2025)
Jason Moniez, chef de la direction financière par intérim (depuis septembre 2025)
Ashley MacPherson, vice-présidente, Opérations
John Murray, gestionnaire des ressources humaines
Emma Roach, secrétaire générale et chef du personnel
Carrie-Ann Smith, vice-présidente, Expérience des visiteurs
Jennifer Sutherland, vice-présidente, Relations externes
Fiona Valverde, vice-présidente, Génération des revenus

Le Musée comptait 54 membres du personnel à équivalent temps plein, auxquels s'ajoutaient du personnel saisonnier à temps partiel. En plus de son personnel hautement engagé et dévoué, le Musée bénéficie d'un important réseau de fidèles bénévoles.

Responsabilités essentielles

Conformément à la Politique sur les résultats du gouvernement du Canada (1er juillet 2016), le Musée a adopté trois responsabilités essentielles. Ces responsabilités, de même que les services internes, appuient l'objectif stratégique général du Musée. Elles sont dérivées de son mandat législatif.

L'orientation stratégique du Musée tire de son mandat et de sa vision les objectifs et priorités stratégiques suivants :

Résultat stratégique

Les Canadiens veulent créer et explorer les récits, les thèmes et l'histoire de l'immigration canadienne alors même que cette histoire se poursuit aujourd'hui.

Responsabilité essentielle 1 : Expérience du visiteur et création de liens	Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
Responsabilité essentielle 2 : Installations	Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
Responsabilité essentielle 3 : Activité commerciale et de collecte de fonds	L'activité commerciale et de collecte de fonds du Musée assure un soutien financier essentiel.

Principales priorités stratégiques

Le Conseil d'administration et la haute direction ont défini **cinq priorités stratégiques** à partir de la mission et de la vision du Conseil d'administration.

1. **Diriger un musée exceptionnel et pertinent**, de portée pancanadienne, partageant des collections et des programmes diversifiés et significatifs.
2. **Assurer un accès amélioré pour tous les publics** sur place, sur la route et en ligne.
3. **Construire et entretenir des partenariats exceptionnels** en s'engageant avec d'autres pour amplifier nos missions complémentaires.
4. **Se faire le champion d'une équipe inclusive**, agile, réactive et collaborative.
5. **Servir de société d'État modèle**, financièrement responsable, durable et entièrement redevable à la population canadienne.

RÉSULTATS

Les résultats pour l'exercice 2025-2026 sont les suivants :

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : Diriger un musée exceptionnel et pertinent, de portée pancanadienne, partageant des collections et des programmes diversifiés et significatifs.

BUT : LES EXPOSITIONS ET LA PROGRAMMATION SONT INNOVATRICES, INTÉRESSANTES, PORTENT À RÉFLEXION, ET REFLÈTENT LA DIVERSITÉ DES EXPÉRIENCES IMMIGRANTES AU CANADA.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2026

- Maintenir un taux de satisfaction des visiteurs supérieur à 90 %
- Objectifs atteints pour les balados et la chronologie numérique (respectivement 40 000 téléchargements et 100 000 vues)
- Des nouvelles acquisitions qui reflètent les priorités du plan de développement des collections du Musée

Terminé en date du 31 mars 2026

- Les sondages auprès des visiteurs révèlent que 96 % des visiteurs étaient satisfaits de leur visite
- Les balados ont été téléchargés plus de 76 000 fois, et la chronologie numérique a dépassé les 105 000 vues
- L'équipe des collections a accepté 24 offres, couvrant 5 des objectifs définis dans le plan de développement des collections

Priorité stratégique 2 : Assurer un accès amélioré pour tous les publics sur place, sur la route et en ligne.

BUT : LE MUSÉE BÉNÉFICIE D'UNE SENSIBILISATION, D'UN SOUTIEN ET D'UNE FRÉQUENTATION ACCRUS DE LA PART DU PUBLIC.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2026

- Objectif de fréquentation sur place : 62 000 visiteurs payants, dont 4 500 élèves payants
- Visites virtuelles pour 1 110 élèves
- 24 000 visiteurs accueillis et 39 500 demandes de recherche traitées au Centre d'histoire familiale Banque Scotia
- 655 000 visiteurs uniques en ligne sur le site Web[1]
- Augmentation de 5 % du nombre d'abonnés sur Facebook et Instagram.
- Mise en ligne de 100 nouveaux dossiers de collection
- 52 programmes à portée élargie (lieux d'exposition itinérante, visites virtuelles et programmation en ligne)[1]

[1] Indicateur de performance couramment utilisé par les musées nationaux.

Terminé en date du 31 mars 2026

- 71 228 visites sur place, dont 3 325 élèves payants
- 1 351 personnes ont assisté à des visites virtuelles
- Le Centre d'histoire familiale Banque Scotia a accueilli 25 559 personnes et traité 40 642 demandes de recherche
- Les objectifs de fréquentation en ligne ont été dépassés, avec 858 709 visiteurs uniques.
- Le nombre d'abonnés sur Facebook et Instagram a augmenté de 12 %
- 100 fiches de collection ont été publiées en ligne
- 65 événements à portée élargie

BUT : LES INSTALLATIONS DU MUSÉE, QUI CONTRIBUENT À UNE EXPÉRIENCE DU VISITEUR ACCUEILLANTE ET ENGAGEANTE, SONT SÉCURITAIRES ET ACCESSIBLES POUR TOUS. ELLES SONT DE PLUS ENTRETENUES DE FAÇON EFFICACE, AVEC UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUE POUR L'ORGANISATION.

Engagement clé d'ici le 31 mars 2026

- Ouverture de l'exposition *à la table : le goût de l'immigration*
- Remplacement des ascenseurs

Terminé en date du 31 mars 2026

- L'exposition *à la table : le goût de l'immigration* a ouvert ses portes en mai 2025
- La rénovation de l'ascenseur est généralement terminée

Priorité stratégique 3 : Construire et entretenir des partenariats exceptionnels en s'engageant avec d'autres pour amplifier nos missions complémentaires.

BUT : LE MUSÉE EST CONSIDÉRÉ COMME UN COLLABORATEUR POSITIF AVEC LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES, IL FACILITE LES CONVERSATIONS INTÉRESSANTES SUR LES THÈMES DE L'IMMIGRATION ET VISE À INSPIRER DES ACTIONS POSITIVES.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2026

- Continuer à développer et à renforcer un réseau de partenaires stratégiques et être perçu comme un collaborateur positif. S'engager dans huit partenariats significatifs
- Trente événements de programmation publique attirant 12 000 personnes, dont 4 000 à l'occasion de la fête du Canada

Terminé en date du 31 mars 2026

- Des partenariats ont été noués ou maintenus avec 11 partenaires (Tourism Nova Scotia, Fleet Week 2025, Halifax Comedy Festival, l'Office national du film, le Black Cultural Centre for Nova Scotia, la Jamaican Cultural Association for Nova Scotia, l'Alliance française, les Nations Unies, la Canadian Romani Alliance, l'ambassade du Canada aux Pays-Bas et le Roosevelt Institute of American Studies)
- 35 programmes ont attiré 11 393 participants

Priorité stratégique 4 : Se faire le champion d'une équipe inclusive, agile, réactive et collaborative.

BUT : LA SOCIÉTÉ SERA UN MODÈLE DE PRATIQUES PROGRESSIVES, INNOVATRICES ET DE GESTION SAINE. SON PERSONNEL ET SES BÉNÉVOLES CONTINUERONT À ÊTRE HABILITÉS ET DIVERSIFIÉS, AVEC UN ESPRIT D'ENTREPRISE, ET CONTINUERONT À RESPECTER LA MISSION ET LE MANDAT DU MUSÉE.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2026

- Les engagements du plan d'entreprise sont intégrés dans tous les accords de performance des employés
- 90 % des employés permanents participent à des formations et programmes d'apprentissage
- Maintenir un taux de minorités visibles au sein du personnel qui soit supérieur à la moyenne locale (16 % selon les données de recensement d'Halifax)

Terminé en date du 31 mars 2026

- Les accords de performance font tous référence aux engagements du plan d'entreprise.
- 92 % du personnel a participé à des périodes de perfectionnement professionnel et ont profité des possibilités de s'instruire, y compris des formations linguistiques
- 21 % de la main-d'œuvre permanente est issue de minorités visibles

Priorité stratégique 5 : Servir de société d'État modèle, financièrement responsable, durable et entièrement redevable à la population canadienne.

BUT : L'ORGANISATION ET SES RESSOURCES SONT ALIGNÉES DE SORTE QUE LE MUSÉE PEUT RESPECTER SON MANDAT.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2026

- Atteindre l'objectif de 3 615 120 $ de produits autogénérés, dont 1 416 150 $ de développement de fonds

Terminé en date du 31 mars 2026

- Réalisation de 4 092 600 $ de produits autogénérés, dont 1 182 000 $ de développement de fonds

RAPPORT DE GESTION

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

- Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- Services internes : Des pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée.

Rendement et perspectives

L'exercice 2025-2026 a affiché de solides résultats dans presque tous les domaines.

La fréquentation du Musée a dépassé les objectifs cette année, grâce notamment à un afflux important de touristes, en particulier en provenance du reste du Canada. Cette tendance s'explique en grande partie par le fait que la population canadienne a préféré voyager à l'intérieur du pays plutôt que de se rendre aux États-Unis. Le nombre de visiteurs étrangers a également augmenté, notamment celui des visiteurs américains. Plus de 6 000 visiteurs ont profité du Laissez-passer Un Canada fort, proposé aux citoyens et résidents de moins de 24 ans.

Cette année a vu le lancement d'*à la table : le goût de l'immigration*. Cette nouvelle exposition thématique a été inaugurée le 10 mai au Musée, dans la galerie Chiodo. Au cours de son exposition au Musée, qui s'est achevée le 18 janvier 2026, elle a accueilli près de 35 000 visiteurs. À la fin du mois de mars 2026, l'exposition s'apprêtait à entamer sa tournée très attendue de cinq ans en tant qu'exposition itinérante.

Une autre exposition marquante, *Une histoire révélée : L'esclavage des Noirs au Canada*, conçue en collaboration avec la conservatrice invitée, Afua Cooper, Ph.D., et en partenariat avec le Black Cultural Centre for Nova Scotia, a fait le tour de trois musées en Ontario, à Collingwood, à Mississauga et à Kingston. Elle a également été invitée au siège de l'ONU à New York, où elle a été vue par plus de 20 000 personnes. *Refuge Canada*, une exposition itinérante de grande envergure créée en 2018, a pris fin en janvier 2026, bien qu'une version plus compacte, la *tente Refuge Canada*, continue de voyager.

Outre ses expositions itinérantes, le Musée a rejoint des publics à travers le Canada et au-delà grâce à divers canaux, notamment ses balados, ainsi que le contenu en ligne disponible sur son

site Web et son application de Chronologie numérique. Les objectifs fixés pour l'ensemble de ces canaux ont été atteints, voire dépassés.

Trente-cinq événements de programmation publique ont été organisés, notamment des conférences, des projections, des cérémonies commémoratives et des activités pour toute la famille. Bon nombre de ces initiatives en soutenaient d'autres, comme le programme Accords parfaits, dans le cadre duquel deux chefs ou cuisiniers issus de milieux culturels différents collaborent pour créer une nouvelle recette. La programmation publique fait également appel à des partenaires issus de communautés culturelles spécifiques et de communautés d'intérêt.

Les programmes éducatifs proposés sur place ont attiré des jeunes et d'autres visiteurs au Musée, tandis que les activités pédagogiques en ligne ont permis d'accueillir des apprenants de tout le Canada.

Dans son rapport d'enquête publié en décembre 2025 concernant une enquête sur la divulgation d'actes répréhensibles au Musée, le commissaire à l'intégrité du secteur public a recommandé qu'un expert externe évalue le bien-être du personnel du Musée afin de déterminer des mesures de soutien appropriées. La chef de la direction du Musée a ensuite pris sa retraite et une chef de la direction par intérim a été nommée. Le gouverneur en conseil nommera, le moment venu, un nouveau ou une nouvelle chef de la direction. L'évaluation du bien-être du personnel est désormais terminée, et un plan d'action s'appuyant sur ses conclusions a été élaboré. La chef de la direction par intérim a lancé un programme de remise en ordre interne comprenant des révisions des politiques et de la gouvernance, ainsi que la mise en place de groupes de travail interservices responsables d'élaborer 1) une stratégie en matière de ressources humaines, 2) une stratégie numérique et technologique, et 3) le prochain plan stratégique quinquennal.

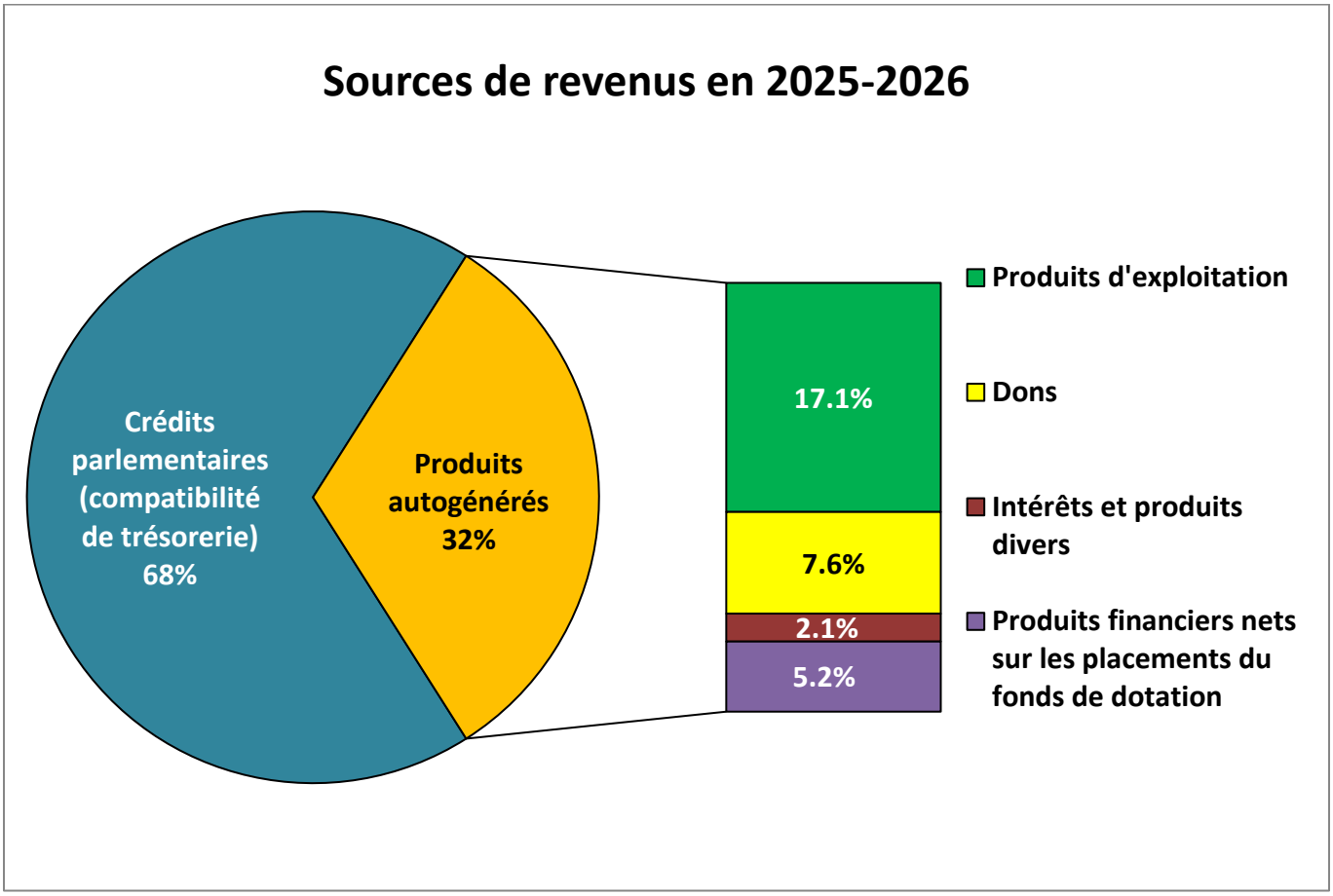
Le Musée reste bien placé pour servir la population du Canada. Ses expositions reflètent l'histoire et la diversité de l'immigration au Canada, son bâtiment est animé par un large éventail de programmes publics, sa collection continue de s'enrichir et d'être préservée, et son impact continue de se faire sentir à l'échelle nationale.

Résultats financiers

EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation net de l'année était de 1 100 000 $. Avec les 9 793 000 $ d'actif net non affecté de 2024-2025, moins la préservation du capital de 718 000 $ au fonds de dotation de l'exercice en cours, l'actif net non affecté est de 10 175 000 $ en date du 31 mars 2026.

Les fonds disponibles pour l'exploitation du Musée sont des crédits parlementaires et des produits autogénérés, qui comprennent les produits d'exploitation, les dons, les intérêts et produits divers, de même que les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation.



Selon la méthode de comptabilité d'exercice, les crédits parlementaires ont diminué de 326 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, passant de 10 877 000 $ à 10 551 000 $. Le Musée a reçu des crédits par l'entremise du budget principal d'un montant de 9 331 000 $ (net de 593 000 $ utilisés pour l'achat d'immobilisations), incluant 1 075 000 $ de financement supplémentaire pour les dépenses opérationnelles et d'immobilisations par la continuation du financement reçu en vertu du Budget 2023. Le montant restant de 1 220 000 $ en crédits parlementaires de l'exercice clos le 31 mars 2026 est l'amortissement des contributions différées liées aux immobilisations.

Les produits d'exploitation, les dons, ainsi que les intérêts et produits divers ont totalisé 3 673 000 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, comparativement à 3 919 000 $ en 2024-2025. Les produits d'exploitation incluent les ventes de billets pour les expositions, les locations de salles, la programmation, les événements spéciaux, les ventes de la boutique et du Centre d'histoire familiale Banque Scotia. L'augmentation nette des produits d'exploitation est principalement due à la hausse des ventes de billets et du Centre d'histoire familiale Banque Scotia, compensée par la baisse des produits liés aux événements spéciaux. Le Musée a accueilli 71 228 visiteurs payants en 2025-2026, comparativement à 61 561 en 2024-2025. Les dons ont été moins élevés; un don important assorti de conditions a été reporté en vue d'engagements futurs. Les intérêts et produits divers ont diminué, principalement en raison de la diminution des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation de 718 000 $ est inclus dans l'état des résultats, comparé aux produits nets de 203 000 $ en 2024-2025. Au 31 mars 2026, les placements du fonds de dotation avaient des gains cumulés non réalisés de 2 227 000 $, comparativement à des gains cumulés non réalisés de 1 854 000 $ au 31 mars 2025. Les gains et pertes non réalisés sur les placements ne sont pas comptabilisés comme des produits, mais plutôt comme des gains et pertes de réévaluation cumulés dans l'état de la situation financière. Une augmentation nette des gains de réévaluation cumulés de 373 000 $ a été constatée pour l'exercice 2025-2026, ce qui entraîne un rendement global net positif de 1 091 000 $ pour les placements du fonds de dotation, comparativement à un rendement net positif de 805 000 $ pour l'exercice 2024-2025.

Les charges de l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été plus élevées, allant de 13 208 000 $ en 2024-2025 à 13 911 000 $ en 2025-2026. L'augmentation de 703 000 $ est principalement due à l'augmentation des frais liés au personnel, des charges liées aux fournitures et services de fonctionnement et des services professionnels, compensée par une diminution des charges d'exposition et de programmation. Les frais liés au personnel ainsi que les charges liées aux fournitures et services d'exploitation ont augmenté principalement en raison d'une hausse des coûts liés à la situation économique globale. Les services professionnels ont augmenté en raison du calendrier des projets. Les dépenses d'exposition ont diminué avec l'achèvement du développement de l'exposition du Musée, *à la table : le goût de l'immigration*, qui a ouvert ses portes en mai 2025, et avec l'installation en 2024-2025 du nouveau système de gestion du contenu des expositions qui stocke, gère et exploite le contenu numérique des expositions permanentes.

SITUATION FINANCIÈRE

L'actif a augmenté de 1 730 000 $ pour atteindre 28 376 000 $ au 31 mars 2026, principalement en raison de l'augmentation de la trésorerie de 1 369 000 $ et de la trésorerie et placements du fonds de dotation de 1 107 000 $, compensée par la diminution nette des immobilisations de 696 000 $. L'augmentation de la trésorerie est principalement due au résultat d'exploitation net. L'augmentation de la trésorerie et placements du fonds de dotation est principalement due à la performance positive du fonds de dotation pour l'année. La diminution des immobilisations est principalement due à l'amortissement, net des acquisitions d'immobilisations.

Le total du passif a augmenté de 251 000 $ pour s'établir à 5 602 000 $ au 31 mars 2026, principalement en raison d'une augmentation nette de 341 000 $ des comptes créditeurs et des charges à payer. L'actif net comprend l'actif net non affecté et l'actif net du fonds de dotation. L'actif net non affecté était de 10 175 000 $ au 31 mars 2026. L'actif net du fonds de dotation de 12 599 000 $ en date du 31 mars 2026 comprend les contributions de dotation cumulatives de 10 020 000 $, les gains nets de réévaluation cumulés de 2 227 000 $ et l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 000 $.

Risques d’affaires

RISQUES FINANCIERS

Le Musée est exposé à plusieurs risques financiers en lien avec ses activités et avec sa trésorerie et ses placements du fonds de dotation. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d’intérêt et autres risques de prix). Une analyse détaillée des risques financiers est présentée dans les notes aux états financiers.

La plupart des risques financiers sont liés au fonds de dotation. Le conseil d’administration et la direction s’engagent à administrer prudemment les ressources du fonds de dotation. Un conseiller en placements soutient le Musée dans la surveillance et la gestion d’un portefeuille diversifié. La direction collabore avec ce conseiller en placements pour déterminer la meilleure combinaison d’actifs afin de respecter le risque global acceptable du portefeuille et de faire un rapport périodique au conseil d’administration. La politique de fonds de dotation actuelle, approuvée par le conseil d’administration du Musée en octobre 2025, fixe des allocations cibles permettant aux allocations de classes d’actifs de varier dans une fourchette donnée. Le conseil d’administration et la direction ont déterminé que tous les risques financiers actuels pour le fonds de dotation présentent un niveau de risque acceptable.

Conformément à la politique du fonds de dotation du Musée, le capital est protégé et détenu à perpétuité. L’objectif général est de fournir suffisamment de liquidités pour satisfaire aux exigences de dépenses annuelles prévues, en tirant les produits autorisés du fonds de dotation, tout en assurant une croissance permettant de maintenir le pouvoir d’achat du capital du fonds de dotation. Le Musée peut uniquement puiser dans les produits du fonds de dotation pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, le développement d’expositions et d’autres priorités similaires du Musée. Une réserve avait été constituée pour couvrir les besoins annuels dans le cas où le fonds de dotation ne génèrerait pas les produits annuels requis.

AUTRES RISQUES D’AFFAIRES

Risques liés au climat

Le Musée étant situé à l’embouchure du port d’Halifax, sur le front de mer, les risques liés aux effets du changement climatique sont de plus en plus importants. Alors que les événements météorologiques significatifs se font plus fréquents et plus graves, les risques pour les installations du Musée et la collection augmentent. Un plan de continuité des opérations robuste est en place pour atténuer leur impact, mais certains des risques doivent être acceptés étant donné que le Musée ne peut pas changer d’emplacement. Les risques liés au climat sont abordés dans le Rapport annuel sur la publication d’informations relatives au climat joint en annexe.

Risques liés à la transition de la direction

Suite à un changement imprévu de la chef de la direction, le Musée a cerné des risques liés la réalisation de sa mission, comme des lacunes dans le transfert des connaissances et à une perte potentielle de confiance de la part des parties prenantes. Les initiatives du Musée visant à assurer son bon fonctionnement, évoquées dans la section Rendement et perspectives ci-dessus, et en particulier la Stratégie en matière de ressources humaines, qui porte sur la planification de la relève, contribuent à atténuer ces risques.

Stabilité financière et capacité à générer des revenus

Dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, les crédits parlementaires du budget principal des dépenses que le Musée reçoit du gouvernement seront réduits de 15 % sur trois ans. Le Musée continue à prôner la durabilité financière et à travailler sur un plan qui maximise la génération de produits tout en diminuant les coûts.

Le Musée n'est pas propriétaire des locaux du Quai 21. Il les loue plutôt à l'Administration portuaire de Halifax. Tous les cinq ans, des augmentations de loyer sont prévues dans le contrat de location de 40 ans négocié par le gouvernement du Canada au nom du Musée. Il n'y a pas d'augmentation correspondante des crédits parlementaires du Musée. Depuis 2015-2016, les frais liés au personnel et les coûts non discrétionnaires des installations dépassent les crédits. Tous les fonds pour la programmation, les charges d'exploitation (autres que les frais liés au personnel et au bâtiment) et certaines exigences d'immobilisations doivent être couverts par les produits autogénérés.

Les produits autogénérés combinés à l'actif net non affecté du Musée ont historiquement été suffisants pour financer les besoins du Musée. Étant donné que de plus en plus de produits autogénérés sont consacrés au personnel et aux coûts non discrétionnaires des installations, ce n'est plus le cas, ce qui engendre des risques croissants pour l'intégrité du programme. À partir de 2026-2027, le Musée devra dépenser son actif net non affecté. Si la tendance se poursuit, le Musée finira par contrevenir à son plan de continuité des opérations, qui stipule qu'une réserve d'au moins 50 % de ses produits autogénérés annuels doit être maintenue. Le Musée, conjointement avec les autres musées nationaux et le gouvernement, a évalué le financement nécessaire pour combler ce déficit structurel et couvrir les nouveaux coûts.

États financiers

MUSÉE CANADIEN DE L’IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2026

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public et l'intégrité et l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

Pour assumer sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, la direction a établi et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments sont conçus dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent, à la *Loi sur les musées*, au règlement administratif du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Le Conseil a établi un comité de vérification et de surveillance du risque conformément à l'article 148 de la LGFP. Les membres de la direction ne siègent pas au Comité de vérification et de surveillance du risque. Cependant, le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne du Musée et l'auditeur externe indépendant pour voir comment ces parties s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de surveillance du risque a examiné les états financiers avec l'auditeur externe. Sur la recommandation du Comité de vérification et de surveillance du risque, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers inclus dans le présent rapport.

L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et fait rapport de son audit au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, responsable devant le Parlement du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

Chef de la direction par intérim,



Michele McKenzie

Le 23 juin 2026

Gestionnaire des finances



Julie Desnoyers, CPA

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

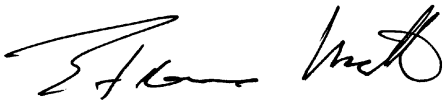
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Halifax, Canada
Le 23 juin 2026

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de la situation financière

(en milliers de dollars)	31 mars 2026	31 mars 2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	11 215	9 846
Créances (note 3)	284	338
Stocks	121	135
Charges payées d'avance	399	381
Total de l'actif à court terme	12 019	10 700
Trésorerie et placements du fonds de dotation (note 9 a)	12 873	11 766
Immobilisations (note 4)	3 483	4 179
Collections (note 5)	1	1
Total de l'actif	28 376	26 646
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 254	913
Produits reportés (note 7)	435	259
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	3 913	4 179
Actif net		
Non affecté	10 175	9 793
Grevé d'une affectation interne (note 10)	352	352
Gains de réévaluation cumulés	2 227	1 854
Fonds de dotation (note 9 b)	10 020	9 296
Total de l'actif net	22 774	21 295
Total du passif et actif net	28 376	26 646

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :



Cynthia Price Verreault
Présidente du conseil d'administration



Vivek Sood
Vice-président du conseil d'administration

MUSÉE CANADIEN DE L’IMMIGRATION DU QUAI 21

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Produits		
Exploitation (tableau 1)	2 346	2 117
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus d’un apparenté (note 8)	69	69
Dons	1 041	1 379
Intérêts et produits divers	286	423
Total des produits	3 742	3 988
Charges (tableau 2)		
Expérience du visiteur et création de liens	5 175	5 041
Installations	4 248	4 201
Activités commerciales et de collecte de fonds	1 549	1 471
Services internes	2 939	2 495
Total des charges	13 911	13 208
Résultat d’exploitation net avant les crédits parlementaires et les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation	(10 169)	(9 220)
Crédits parlementaires (note 11)	10 551	10 877
Produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation (note 9 a)	718	203
Résultat d’exploitation net	1 100	1 860

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	1 854	1 252
Pertes réalisés sur les placements du fonds de dotation reclassés dans les résultats	87	18
Gains non réalisés sur les placements du fonds de dotation	286	584
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	2 227	1 854

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Gains de réévaluation cumulés	Fonds de dotation	2026	2025
Actif net à l'ouverture de l'exercice	9 793	352	1 854	9 296	21 295	18 827
Résultat d'exploitation net	1 100	–	–	–	1 100	1 860
Virement à (de) (note 10)	(718)	–	–	718	–	–
Gains de réévaluation	–	–	373	–	373	602
Dotations reçues (note 9 b)	–	–	–	6	6	6
Actif net à la clôture de l'exercice	10 175	352	2 227	10 020	22 774	21 295

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Crédits parlementaires reçus	9 331	9 688
Encaissements de clients et donateurs	3 682	3 560
Décaissements aux fournisseurs	(5 241)	(5 399)
Paiements liés aux salaires et avantages	(7 028)	(6 474)
Intérêts reçus	283	420
Total des activités de fonctionnement	1 027	1 795
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(609)	(185)
Total des activités d'investissement en immobilisations	(609)	(185)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements du fonds de dotation	(355)	(892)
Cession de placements du fonds de dotation	277	683
Total des activités d'investissement	(78)	(209)
Activités de financement		
Crédits parlementaires reçus pour l'acquisition d'immobilisations	593	336
Apport affecté reçu pour l'acquisition d'immobilisations	430	–
Dotations reçues	6	6
Total des activités de financement	1 029	342
Augmentation de la trésorerie	1 369	1 743
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 846	8 103
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 215	9 846

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

1. Pouvoir, objectifs et activités

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée ») a été constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la *Loi sur les musées*. Le transfert et la cession des actifs, des ententes et des documents de la Société du Quai 21 et de la Fondation du Quai 21 ont été effectués le 3 février 2011. Le Musée est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujetti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat du Musée est d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

a) Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.

b) Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.

c) Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.

d) Services internes : Des pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée.

1. Pouvoir, objectifs et activités (suite)

Frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, de même que d'autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour a) aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et b) présenter la mise en œuvre de cette instruction dans le prochain plan d'entreprise du Musée.

En juin 2016, le Musée a aligné ses politiques et ses pratiques avec les instruments du Conseil du Trésor et, depuis, il satisfait aux exigences de la directive.

Politique Achetez canadien

En janvier 2026, le Musée a reçu une directive (C.P. 2026-0011) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui demandant d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur le « Cadre stratégique d'approvisionnement "Achetez canadien" » et aux instruments de politique adoptés en vertu de l'article 6 de ce cadre, tels que modifiés de temps à autre, d'une manière qui soit compatible avec son mandat, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette directive dans le prochain plan d'entreprise du Musée.

Le Musée prend des mesures pour aligner ses pratiques commerciales et d'approvisionnement sur cette directive, conformément à ses pouvoirs législatifs et à ses cadres de gouvernance.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le Musée comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada verse des fonds au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont considérés comme des apports afférents aux immobilisations et reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes acquises.

Les crédits parlementaires qui sont affectés à des charges déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel le crédit est approuvé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

ii) Dons

Les dons comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus.

Les produits et les charges de contrepartie pour les biens et services donnés en nature sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la réception.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les dotations sont assujetties à des restrictions d'origine externe qui précisent que le capital du fonds de dotation doit être conservé en permanence. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues selon la méthode du report pour les apports.

Les produits financiers gagnés sur les placements du fonds de dotation général ne sont pas affectés et le Musée les comptabilise en produits dans l'exercice où ils sont gagnés. Les produits financiers gagnés peuvent, par la suite, être grevés d'une affectation interne par le Musée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration, pour être dépensés à une date ultérieure ou réinvestis pour préserver le capital. Les produits financiers gagnés sur le fonds de dotation pour l'éducation sont affectés, et peuvent être reportés et comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

iii) Produits d'exploitation

Les produits provenant des activités du Musée comprennent la vente de billets d'entrée générale, la location de salles avec un pourcentage des ventes de restauration, les ventes de la boutique, les ventes du Centre d'histoire familiale, les événements spéciaux et la programmation, y compris les expositions itinérantes. Ils consistent en une obligation de performance qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou services sont livrés au client.

Les fonds provenant des activités du Musée et qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits lorsque les biens sont livrés ou les services sont rendus.

iv) Apports afférents aux immobilisations

Les apports afférents aux immobilisations représentent des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat et sur les mêmes périodes que les immobilisations acquises.

v) Services des bénévoles

Les bénévoles offrent leur temps pour aider le Musée dans ses activités. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous la forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

vi) Apport de biens

Les apports de biens reçus dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Collections

Le Musée réunit des collections d'anecdotes, d'artéfacts, d'histoires orales et d'images qui sont liées à son mandat d'explorer le thème de l'immigration au Canada. Ces collections sont élaborées par divers domaines de recherche au sein du Musée.

Les collections du Musée sont comptabilisées à une valeur symbolique de 1 $ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour les collections du Musée sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés au Musée pour ses collections ne sont pas comptabilisés.

d) Stocks

Les stocks, qui consistent de marchandises de revente pour la boutique, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Les travaux en cours pour les projets d'immobilisations sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue et transférés aux améliorations locatives et aux expositions principales.

Le coût moins la valeur de récupération estimative des immobilisations est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux suivants :

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Expositions principales	10 ans
Base de données sur l'immigration et les navires	5 ans
Matériel	5 ans

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi en vigueur, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services passés ou de combler les déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les salariés rendent les services et représentent l'obligation totale du Musée au titre des prestations de retraite.

g) Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les montants réels pourraient différer de ceux présentés. Les durées de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements du fonds de dotation représentent les éléments les plus importants pour lesquels la direction a recours à des estimations. Ces estimations sont examinées annuellement et tout rajustement requis est comptabilisé dans les états financiers de l'exercice au cours duquel il est connu.

h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation est renversé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers

Le Musée a classé tous les actifs et passifs financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût. Le Musée soumet les instruments financiers à un test de dépréciation annuel afin de déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de moins-value. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation net de l'exercice où elles surviennent.

i) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

ii) Placements

Les placements du fonds de dotation du Musée peuvent être constitués d'un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Ces placements sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés découlant des variations de valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes réalisés sur les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les évaluations à la juste valeur de ces placements sont décrites à la note 15 a).

iii) Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers du Musée comprennent les créances, ainsi que les créditeurs et charges à payer, et sont classés dans la catégorie des éléments évalués au coût. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations inter-entités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

i) les opérations inter-entités sont enregistrées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés;

ii) les biens et services reçus sans contrepartie entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

3. Créances

	2026	2025
Créances – ministères et organismes gouvernementaux	149	216
Créances – autre	135	122
Total des créances	284	338

Les montants à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont à recevoir au net dans les 30 jours et ne portent pas intérêt.

4. Immobilisations

Catégorie	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	22 418	19 702	2 716
Expositions principales	6 483	6 455	28
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	1 091	939	152
Travaux en cours	587	–	587
Total	30 625	27 142	3 483

Catégorie	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	22 418	19 101	3 317
Expositions principales	6 483	5 807	676
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	1 028	942	86
Travaux en cours	100	–	100
Total	30 075	25 896	4 179

En 2026, le matériel hors d'usage et entièrement amortis avec une valeur comptable originale de 43 $ a été radiés. En 2025, aucune immobilisation n'a été radiée.

5. Collections

Les collections du Musée sont présentées à une valeur symbolique de 1 $ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, le Musée n'a engagé aucune charge pour l'acquisition d'objets pour ses collections et n'a tiré aucun produit de la vente d'objets de collection.

6. Créditeurs et charges à payer

	2026	2025
Créditeurs et charges à payer – ministères et organismes gouvernementaux	77	2
Créditeurs et charges à payer – autre	1 177	911
Total des créditeurs et charges à payer	1 254	913

Les montants dus aux ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont payables sur demande et ne portent pas intérêt.

7. Produits reportés

Les produits reportés que le Musée a comptabilisé au 31 mars sont comme suit :

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	259	264
Fonds reçus au cours de l'exercice	1 191	1 028
Fonds comptabilisés en produits au cours de l'exercice	(1 015)	(1 033)
Solde à la clôture de l'exercice	435	259

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations du solde des apports reportés au cours des exercices clos le 31 mars sont comme suit :

	Crédits parlementaires	Autres apports	Apport d'un donateur	2026
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 825	354	–	4 179
Ajouter : Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	593	–	–	593
Ajouter : Apport affecté reçu	–	–	430	430
Déduire : Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 220)	(69)	–	(1 289)
Solde à la clôture de l'exercice	3 198	285	430	3 913

	Crédits parlementaires	Autres apports	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 678	423	5 101
Ajouter : Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	336	–	336
Déduire : Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 189)	(69)	(1 258)
Solde à la clôture de l'exercice	3 825	354	4 179

La partie inutilisée des apports reportés afférents aux immobilisations était 430 $ au 31 mars 2025 (2025 – nulle). Les autres apports ont été reçus d'un apparenté, soit l'Administration portuaire d'Halifax, pour des améliorations locatives selon le contrat de location des installations au Quai 21. En 2026, le Musée a reçu un apport affecté destinée à couvrir des charges qui, de par leur nature, sont classées comme des immobilisations conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

9. Fonds de dotation

a) Trésorerie et placements du fonds de dotation

La trésorerie et les placements du fonds de dotation sont constitués des éléments suivants :

	2026		2025	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	222	222	148	148
Placements				
Instruments à taux fixe	3 503	3 413	3 495	3 477
Capitaux propres internationaux	5 244	7 033	4 626	6 310
Actifs de substitution	1 677	2 205	1 643	1 831
Placements totaux	10 424	12 651	9 764	11 618
Total de la trésorerie et placements du fonds de dotation	10 646	12 873	9 912	11 766

Voici un rapprochement au 31 mars de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et de l'actif net du fonds de dotation :

	2026	2025
Actif net du fonds de dotation	10 020	9 296
Comptabilisation des produits financiers nets cumulés du fonds de dotation des exercices antérieurs	616	610
Comptabilisation des produits financiers nets du fonds de dotation de l'exercice considéré	718	203
Préservation du capital de l'exercice considéré	(718)	(203)
Report des produits financiers nets du fonds de dotation de l'exercice considéré	10	6
Gains de réévaluation cumulés	2 227	1 854
Trésorerie et placements du fonds de dotation (à la juste valeur)	12 873	11 766

9. Fonds de dotation (suite)

a) Trésorerie et placements du fonds de dotation (suite)

Les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation comprennent 656 $ (2025 – 126 $) de revenus provenant des régimes de réinvestissement des distributions (RRD), qui sont considérés comme des opérations d'investissement sans mouvement de trésorerie et qui par conséquent, ne sont pas reflétés dans l'état des flux de trésorerie.

b) Actif net du fonds de dotation

Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des dotations s'élevant à 6 $ (2025 – 6 $). En 2026, 718 $ a été comptabilisé comme une augmentation directe du fonds de dotation pour la préservation du capital (2025 – 203 $). Au 31 mars, l'actif net du fonds de dotation comprenait les dotations cumulatives suivantes :

	2026	2025
Dotations reçues de la Fondation du Quai 21	4 874	4 874
Autres dotations reçues	2 855	2 849
Préservation du capital	2 291	1 573
Actif net du fonds de dotation à la clôture de l'exercice	10 020	9 296

10. Actif net grevé d'une affectation interne et préservation du capital du fonds de dotation

Avec l'approbation du Conseil d'administration, le Musée peut grever d'une affectation les produits financiers nets non dépensés des placements du fonds de dotation comme réserve à dépenser à une date ultérieure ou utiliser les produits nets pour la préservation du capital du fonds de dotation.

En 2026 et 2025, il n'y a pas eu de changement de l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 $ (2025 – 352 $).

En 2026, 718 $ ont été utilisés pour la préservation du capital du fonds de dotation (2025 – 203 $). Le montant de préservation est reflété dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un virement de l'actif net non affecté à l'actif net du fonds de dotation.

11. Crédits parlementaires

Pour réaliser son mandat, le Musée dépend du financement gouvernemental, qui comprend les éléments suivants :

	2026	2025
Crédits parlementaires accordés		
Budget principal des dépenses	8 799	10 024
Budget supplémentaire des dépenses	1 125	–
Total des crédits parlementaires	9 924	10 024
Crédits utilisés pour l'achat d'immobilisations amortissables	(593)	(336)
Crédits reçus pour le fonctionnement de l'exercice	9 331	9 688
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 220	1 189
Crédits parlementaires comptabilisés en résultat	10 551	10 877

En 2026, le Musée a reçu 1 075 $ pour l'exploitation et l'entretien des installations provenant de l'extension du financement du Budget 2023 (2025 – 1 225 $ du Budget 2023 est inclus dans le montant du budget principal des dépenses).

12. Obligations contractuelles

Le Musée a des obligations contractuelles avec l'Administration portuaire d'Halifax, un apparenté, pour la location des installations au Quai 21 jusqu'en février 2051. Le Musée a également conclu des accords de service d'entretien de l'édifice, de maintenance de bases de données, de conservation numérique, de location d'équipement, de production d'expositions, de services médiatiques et de services professionnels.

Au 31 mars 2026, les obligations contractuelles estimées sont comme suit :

Année	Apparenté	Autre	Total
2027	1 694	440	2 134
2028	1 694	141	1 835
2029	1 694	136	1 830
2030	1 694	33	1 727
2031	1 745	6	1 751
2032 à 2051	38 373	–	38 373
Total des obligations estimées	46 894	756	47 650

13. Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations que l'employeur doit verser suivant un multiple des cotisations requises des salariés. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date d'entrée en service de l'employé. Pour les employés ayant une date d'entrée en service antérieure au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation de l'employé (2025 – 1,01) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation de l'employé (2025 – 1,00) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée doit cotiser à raison de 5,04 fois la cotisation de l'employé (2025 – 5,09). Les cotisations totales de l'employeur de 466 $ (2025 – 465 $) ont été passées en charges dans l'exercice considéré.

La loi oblige le gouvernement du Canada à verser les prestations au titre du Régime. Les prestations de retraite sont généralement acquises pour une période maximale de 35 ans à un taux annuel de deux pour cent multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et sont indexées au taux d'inflation.

14. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié, sur le plan de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent aussi les principaux dirigeants possédant le pouvoir et la capacité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Musée. Cela inclut l'équipe de la haute direction, tous les membres du Conseil d'administration et les membres de leur famille proche.

Le Musée conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises. En plus des opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les présents états financiers, le Musée a engagé des charges s'élevant à 1 981 $ (2025 – 1 920 $) composées de charges locatives et frais connexes et du paiement en remplacement d'impôts qui ont été versés à l'Administration portuaire d'Halifax et qui sont inclus dans le poste de charges d'« Installations ».

15. Instruments financiers

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs est fonction des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données sur lesquelles reposent ces techniques sont observables ou non observables :

i) Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 1 peuvent être évalués selon les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

ii) Niveau 2 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 2 sont évalués au moyen des cours du marché pour des actifs et des passifs semblables, des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de modèles reposant sur des données observables.

iii) Niveau 3 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 3 sont évalués au moyen de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

15. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers du fonds de dotation au 31 mars :

Actifs financiers du fonds de dotation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2026
Trésorerie et placements à court terme	222	–	–	222
Placements – Instruments à taux fixe	1 661	1 752	–	3 413
Placements – Capitaux propres internationaux	–	7 033	–	7 033
Placements – Actifs de substitution	–	2 205	–	2 205
Total des actifs financiers du fonds de dotation	1 883	10 990	–	12 873

Actifs financiers du fonds de dotation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2025
Trésorerie et placements à court terme	148	–	–	148
Placements – Instruments à taux fixe	1 754	1 723	–	3 477
Placements – Capitaux propres internationaux	–	6 310	–	6 310
Placements – Actifs de substitution	–	1 831	–	1 831
Total des actifs financiers du fonds de dotation	1 902	9 864	–	11 766

La trésorerie et les placements à court terme ont une durée jusqu'à l'échéance d'au plus trois mois et sont remboursables sur demande sans préavis ni pénalité. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût plus les intérêts courus.

15. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Certains instruments à taux fixe, notamment les obligations d'État et de sociétés, sont détenus directement afin de réduire les coûts de transaction. La juste valeur des placements de portefeuille à taux fixe est mesurée en utilisant la moyenne des cours acheteur et vendeur.

Les placements en capitaux propres et en actifs de substitution sont détenus par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les capitaux propres internationaux englobent seulement des titres de participation à long terme qui se négocient sur une série de bourses mondiales. La juste valeur des titres qui sont activement négociés est évaluée au cours de clôture de la bourse reconnue sur laquelle les titres sont cotés ou principalement négociés. Les placements pour lesquels des cotations fiables ne sont pas facilement disponibles, ou pour lesquels il n'existe pas de cours de clôture, sont classés comme Niveau 2.

Les actifs de substitution offrent traditionnellement une volatilité globale et une corrélation plus faibles avec les indices boursiers traditionnels. Leur objectif est de générer des rendements positifs indépendamment des conditions du marché. Le portefeuille d'actifs de substitution comprend une exposition aux banques canadiennes, aux capitaux propres canadiens versant des dividendes et aux capitaux propres européens versant des dividendes, avec l'atténuation du risque de baisse grâce à des options d'achat couvertes. Les placements en actifs de substitution sont classés comme Niveau 2.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

b) Gestion des risques

Le Musée fait face à un éventail de risques financiers en raison de ses activités, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix).

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Conformément à la politique de placement du Musée approuvée par le Conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, l'élaboration des expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général de placement est de fournir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins annuels des dépenses prévues, autorisées par les produits du fonds de dotation, tout en assurant une croissance adéquate pour maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation.

Le Conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer avec prudence les ressources du fonds de dotation, d'une manière cohérente avec l'exercice précédent. Afin de gérer les risques, le Musée fait appel aux services d'un conseiller en placements et investit dans un portefeuille diversifié. Les objectifs sont d'investir dans des instruments financiers de haute qualité avec des contreparties solvables en limitant le montant qui peut être investi dans une même contrepartie et en utilisant d'autres limites définies dans la politique de placement du Musée. La politique de placement actuelle, approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2025, prévoit des fourchettes autorisées de 0 à 10 % de trésorerie et de placements à court terme, de 20 à 60 % d'instruments à taux fixe, de 30 à 65 % de capitaux propres internationaux et de 0 à 40 % d'actifs de substitution.

Le Musée a déterminé et évalué comme suit son exposition aux risques financiers :

(1) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle principalement de la trésorerie, de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et des créances. Le Musée minimise son risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières réputées et de grande qualité et en investissant dans des instruments financiers de grande qualité selon les limites fixées dans la politique de placement du Musée. Le Musée a déterminé que son risque de crédit n'est pas significatif.

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(1) Risque de crédit (suite)

i) Trésorerie et placements du fonds de dotation

Selon la politique de placement du Musée à l'égard du fonds de dotation, les placements doivent être détenus dans un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les placements en instruments à taux fixe, en capitaux propres internationaux et en actifs de substitution font en sorte que le Musée s'expose indirectement au risque de crédit lié aux placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés au niveau du gestionnaire de placements.

ii) Créances

Le Musée est exposé au risque de crédit de la part des clients pour un montant de 284 $ (2025 – 338 $) provenant du cours normal des activités. Les créances sont comptabilisées au net de la provision pour créances douteuses applicable, qui est établie en fonction du risque de crédit déterminé lié à des comptes particuliers et d'autres renseignements pertinents. La concentration du risque de crédit est limitée pour les créances, vu la faible valeur des opérations avec des parties autres que des ministères.

Au 31 mars 2026, aucune créance était en arriéré (plus de 30 jours) (2025 – 4 $), dont aucun montant (2025 – nul) n'a été provisionné par une provision pour créances douteuses. Le Musée n'a pas classé d'autres créances comme douteuses parce qu'elles sont généralement auprès de clients gouvernementaux, qui présentent un faible risque de non-perception.

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des prix du marché, tels que les cours du change, les taux d'intérêt et les autres risques de prix, aient une influence sur le résultat d'exploitation net du Musée ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient.

i) Risque de change

Les placements du fonds de dotation comprennent 4 400 $ (2025 – 3 604 $) en placements sous-jacents dans des instruments à taux fixe, des capitaux propres internationaux et des catégories d'actifs de substitution qui comportent un risque de change non couvert. Les fonds libellés en dollars canadiens comportant un risque de change font l'objet en général d'opérations de change à terme ou de contrats semblables en vue de protéger les fonds contre des fluctuations de prix importantes causées par les variations des taux de change. Le risque de change a été déterminé comme étant modéré parce que les placements en question constituent 34 % du portefeuille au 31 mars 2026 (2025 – 31 %).

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une augmentation ou diminution de 5 % des taux de change. Au 31 mars 2026, avec toutes les autres variables demeurant constantes, la juste valeur des placements du fond de dotation et les gains et pertes de réévaluation cumulés aurait augmenté ou diminué de 220 $ (2025 – 180 $).

Aux 31 mars 2026 et 2025, le Musée n'avait aucun passif libellé en devises qui aurait pu l'exposer à des variations des taux de change.

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. Le solde de trésorerie et les placements du fonds de dotation du Musée, qui sont constitués de trésorerie et placements à court terme et d'instruments à taux fixe, rapportent des intérêts à taux fixe ou ont des justes valeurs qui dépendent des taux d'intérêt. Le Musée gère son risque de taux d'intérêt en conservant une combinaison de placements en instruments à taux fixe qui satisfont aux critères de placement énoncés dans la politique de placement. Le conseiller en placements surveille les expositions au risque de taux d'intérêt selon la politique de placement.

La sensibilité des instruments à taux fixe à une augmentation ou diminution de 1,0 % du taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou réduction de 201 $ de la juste valeur au 31 mars 2026 (2025 – 230 $). La sensibilité du solde de la trésorerie à une augmentation ou diminution de 1,0 % du taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou réduction de 105 $ du produit d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (2025 – 96 $).

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix survient lorsque la juste valeur des fonds en titres de capitaux propres fluctue à la suite de la baisse d'un indice boursier ou d'autres variables de risque. Le fonds de dotation a maintenu sa croissance nette annuelle de sa juste valeur au 31 mars 2026.

Les placements du fonds de dotation comprennent 7 033 $ de fonds composés de placements sous-jacents dans des titres de capitaux propres (2025 – 6 310 $). En outre, on retrouve 2 205 $ d'actifs de substitution qui ont une corrélation avec les indices boursiers au Canada et en Europe (2025 – 1 831 $).

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix (suite)

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une augmentation ou diminution de 5 % des cours du marché. Au 31 mars 2026, avec toutes les autres variables demeurant constantes, la juste valeur des actifs financiers et les gains et pertes de réévaluation pour l'exercice aurait augmenté ou diminué de 462 $ (2025 – 407 $). En pourcentage du portefeuille du fonds de dotation total, ceci représenterait une hausse ou baisse de 3,6 % (2025 – 3,5 %).

(3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps voulu. Au 31 mars 2026, l'ensemble des créditeurs et charges à payer du Musée était exigible dans un délai de trois mois. Le Musée a déterminé que le risque de liquidité est minime.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2026

Tableau 1 – Produits d'exploitation

(en milliers de dollars)	2026	2025
Vente de billets pour les expositions	845	644
Location de salles	740	736
Boutique	310	307
Événements spéciaux	254	265
Centre d'histoires de famille	102	67
Programmation	95	98
Total des produits d'exploitation	2 346	2 117

Tableau 2 – Charges

(en milliers de dollars)	2026	2025
Frais liés au personnel	7 171	6 653
Loyer et frais connexes	1 754	1 706
Amortissement des immobilisations	1 289	1 258
Fournitures et services de fonctionnement	728	550
Marketing, promotion et reconnaissance	438	431
Exposition et programmation	430	716
Réparations, entretien et exploitation de l'édifice	382	397
Services publics	380	351
Services professionnels et spéciaux	375	202
Fournitures de bureau et administration	270	269
Coût des marchandises vendues	261	256
Paiement en remplacement d'impôts	227	214
Frais de déplacements et d'accueil*	206	205
Total des charges	13 911	13 208

* Le montant des frais de déplacement et d'accueil comprend 16 $ de frais d'accueil sous forme de dons en nature (2025 – 8 $). Des produits de contrepartie pour le même montant ont été comptabilisés dans les dons.

RAPPORT ANNUEL SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AU CLIMAT (NON AUDITÉ)

Il s'agit du deuxième rapport annuel du Musée sur l'atténuation des risques liés au climat et la gouvernance, conformément aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Le rapport couvre quatre catégories : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs.

Gouvernance

Le comité d'audit et de surveillance des risques du conseil d'administration examine les risques, y compris les risques liés au climat, lors de chacune de ses réunions. Le comité se réunit trois à quatre fois par an. Le conseil d'administration lui-même examine deux fois par an la matrice des risques du Musée. Le conseil d'administration approuve également le plan d'entreprise annuel du Musée, qui comprend des stratégies de gestion des risques. Une Politique sur le développement durable a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2026.

La direction identifie les risques et les opportunités liés au climat, et examine et met à jour la matrice d'évaluation des risques tous les trimestres. La direction agit en fonction des risques et des opportunités en planifiant et en exécutant des projets qui saisissent les occasions de réduire les émissions.

Stratégie

La stratégie du Musée en matière de risques liés au climat s'inscrit dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques. Le Musée continue à rassembler des données pour établir une base de référence pour les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le principal risque lié au climat pour le Musée est le risque physique extrême présenté par les ouragans et d'autres événements météorologiques majeurs. Le Musée est situé sur le front de mer du port d'Halifax, sur la côte est du Canada. La région se trouve dans la limite nord du système cyclonique de l'Atlantique. En l'occurrence, l'ouragan Fiona (2022), l'ouragan Dorian (2019) et l'ouragan Juan (2003) ont causé d'importants dégâts en Nouvelle-Écosse. Les événements météorologiques majeurs peuvent également entraîner des coupures d'électricité, ce qui perturbe les opérations.

Le Musée a mis en place un plan de continuité des opérations pour les mesures de reprise des activités à la suite d'un incident, d'une perturbation ou d'une catastrophe non désirés. Il stipule également qu'une réserve financière d'au moins 50 % des produits annuels autogénérés doit être maintenue pour garantir que le Musée puisse fonctionner efficacement en cas de crise, reprendre ses activités le plus rapidement possible et financer les réparations rendues nécessaires par des dommages catastrophiques liés aux conditions météorologiques. En 2025-2026, le montant de la réserve financière a été fixé à 1,84 M$.

Le Musée a travaillé avec son bailleur, l'autorité portuaire d'Halifax, pour identifier les possibilités de projets d'infrastructure qui permettraient de réduire les émissions et d'accroître la résilience du bâtiment. L'une des opportunités cernées a pu être mise en œuvre sans financement

supplémentaire : le remplacement des éclairages non DEL par de nouveaux éclairages DEL. À ce jour, le Musée a remplacé 70 % de l'éclairage de ses locaux. Le Musée aura besoin d'un financement supplémentaire pour implémenter les autres opportunités identifiées, telles que :

- L'intégration d'un refroidisseur à récupération de chaleur dans le système existant.
- Le remplacement du système actuel de refroidissement, de chaudière et de thermopompe.
- L'installation de panneaux solaires pour produire de l'énergie électrique.
- L'installation de capteurs solaires thermiques pour injecter de l'eau chaude dans le système de chauffage.

Gestion des risques

Les risques liés au climat et les autres risques identifiés par la direction sont évalués à l'aide de la matrice d'évaluation des risques. Les risques, tels que les ouragans, qui menacent la capacité du Musée à fonctionner et à continuer à remplir son mandat, sont inclus dans le plan de continuité des activités, avec des protocoles et des réponses planifiés. Situé dans le bâtiment emblématique qui est au cœur de son mandat, le Musée n'a pas la possibilité de déménager et doit donc accepter le risque des ouragans, tout en maintenant des stratégies financières pour atténuer les dommages et les interruptions des activités.

Le Musée utilise la matrice d'évaluation des risques ci-dessous pour classer les risques, y compris les risques liés au climat.

		Incidence				
		Insignifiante Problème mineur facilement traité par les processus quotidiens (par exemple, dommages < 100 000 $)	**Mineure** Quelques perturbations possibles (par exemple, dommages de 100 000 $ à 250 000 $)	**Moyenne** Exige beaucoup de temps et de ressources (par exemple, des dommages de 250 000 $ à 500 000 $)	**Majeure** Opérations gravement affectées (par exemple, dommages de 500 000 $ à 2 millions $)	**Catastrophique** La continuité des activités est menacée (p. ex., dommages de plus de 2 millions $)
Probabilité	**Presque certaine** (>90 % de probabilité)	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême	Extrême
	Probable (probabilité de 50-90 %)	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême	Extrême
	Modérée (probabilité de 10-50 %)	Faible	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême
	Improbable (probabilité de 3-10 %)	Faible	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée
	Rare (probabilité de <3 %)	Faible	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée

Mesures et objectifs

Le Musée est conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement. Tout nouveau projet prend en considération les moyens de réduire son empreinte carbone. Le Musée reconnaît également qu'il peut être un gros consommateur d'énergie en raison de paramètres internationaux stricts pour la conservation des collections, de l'âge et de la taille de ses bâtiments et de son utilisation par le public.

L'exercice 2022-2023 a été retenu comme année de référence, car le Musée avait alors retrouvé son niveau habituel de fréquentation (celui d'avant la pandémie de COVID-19) et présentait aussi une grande exposition temporaire, comme c'est le cas tous les trois ans. Au cours de l'année 2025-2026, le Musée a présenté une autre grande exposition temporaire qui a exigé la mise en place d'un système de régulation climatique dans l'espace d'exposition, notamment pour contrôler le taux d'humidité.

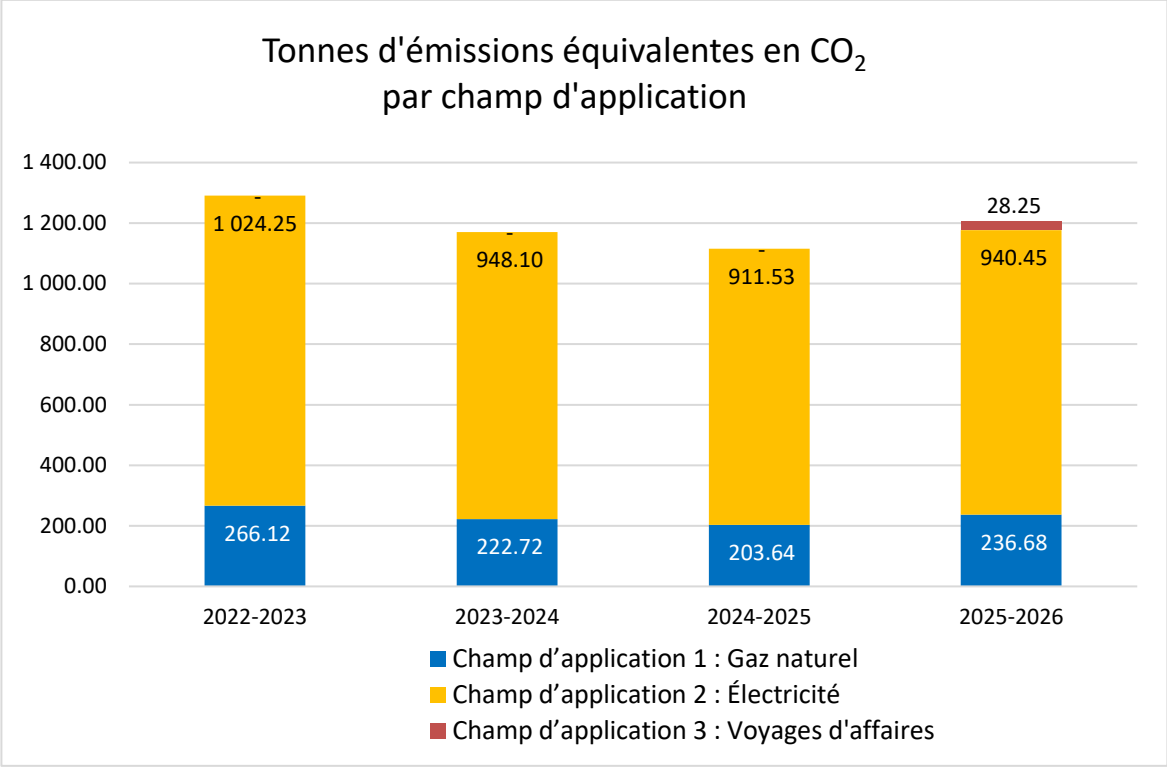
Les calculs des émissions de GES sont conformes à la méthodologie du protocole en la matière et utilisent les facteurs d'émission et les valeurs de référence[2] fournis par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (gouvernement du Canada). Dans le cadre de l'approche de contrôle, le Musée comptabilise 100 % des émissions de GES provenant des activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel.

Les émissions de GES sont réparties en trois catégories :

- Champ d'application 1 : Émissions directes des actifs possédés (p. ex., installations, équipements et véhicules de la société)
- Champ d'application 2 : Émissions indirectes provenant de l'énergie achetée (p. ex., électricité, vapeur, chauffage et refroidissement achetés)
- Champ d'application 3 : Toutes les autres émissions indirectes (p. ex., les transports et les déplacements du personnel, les déchets, les actifs loués, les voyages d'affaires, les biens et services achetés).

Pour 2025-2026, le Musée est en mesure de rendre compte des émissions directes du champ d'application 1 provenant de ses chaudières au gaz naturel pour la production de chaleur et le contrôle de l'humidité, des émissions indirectes du champ d'application 2 liées à la consommation d'électricité, et d'autres émissions indirectes du champ d'application 3 liées aux déplacements professionnels, c'est-à-dire le transport aérien et terrestre. Le rapport n'inclut pas d'autres émissions possibles du champ d'application 1, comme la combustion mobile (le Musée ne possède pas de véhicules) et les émissions fugitives de son système de chauffage, de ventilation et de climatisation (des travaux sont en cours pour obtenir les données) ou toute autre émission indirecte du champ d'application 3.

[2] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changement-climatique/tarification-de-la-pollution-comment-cela-fonctionnera/système-de-tarification-basé-sur-les-émissions/système-fédéral-de-compensation-des-gaz-à-effet-de-serre/facteurs-d'émission-valeurs-de-référence.html#toc6



Les émissions du champ d'application 2 du Musée sont importantes par rapport à celles des aux autres musées nationaux. Selon le rapport d'inventaire national, en 2022, bien que la Nouvelle-Écosse soit le leader national en matière d'énergie éolienne, plus de 70 % de son électricité était produite à partir de charbon, de gaz naturel et d'autres combustibles.[3] En comparaison, pour 2025-2026, si le Musée avait plutôt consommé de l'électricité provenant du réseau électrique de l'Ontario, les émissions du champ d'application 2 auraient été l'équivalent de 51,05 tonnes de CO_2, c.-à-d. inférieures de 95 %. Les gouvernements provincial et fédéral ont fixé des objectifs pour que Nova Scotia Power Inc. produise 80 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et devienne net zéro d'ici 2035. Si les objectifs sont atteints, les émissions de gaz à effet de serre du Musée s'en trouveront considérablement réduites.

La divulgation d'autres émissions du champ d'application 3, comme celles du transport des expositions itinérantes, des déplacements du personnel et des déchets, sera introduite progressivement au cours des prochaines années. Le Musée a développé sa nouvelle exposition itinérante, *à la table : le goût de l'immigration*, qui a entamé en mars 2026 une tournée de cinq ans à travers tout le Canada. Des efforts ont été déployés pour réduire les émissions liées au transport. L'exposition a été conçue pour tenir dans un seul camion de transport et a été réalisée à partir de matériaux plus légers. Le poids total de l'exposition, caissons compris, est inférieur de 1 360 kg à celui de l'exposition itinérante précédente.

Le Musée dispose d'un groupe de travail sur la durabilité environnementale et d'une Politique en matière de durabilité environnementale. Le Musée vise à réduire son empreinte carbone tout en favorisant la compréhension de l'impact de ses activités sur l'environnement. Cette approche

[3] https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/electricite-propre/apercu-nouvelle-ecosse.html

stratégique intégrera les avancées technologiques en matière d'efficacité énergétique, les techniques opérationnelles durables et les collaborations avec d'autres institutions du gouvernement du Canada engagées dans des objectifs similaires. Le Musée envisage un avenir où ses activités ne se limitent pas à la préservation de l'histoire, mais s'inscrivent également dans un environnement sans émission de carbone.